





COMPRENDRE LE CALCUL DU BESOIN EN CAPITAL (SCR) DE LA FORMULE STANDARD

MA675 1 iour - 7 h Bases Présentiel ou à distance 950.00 €	Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
	MA675	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	950,00€

LIEUX ET DATES:

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

• Comprendre comment l'assureur va calculer le montant de son besoin en fonds propres (en capital), tel que exigé par le régime prudentiel Solvabilité 2

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Approche très opérationnelle du sujet.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance expérimenté, formateur expert de Eliza by Ifpass

PROGRAMME

- A. Présentation des exigences du régime prudentiel en matière de solvabilité
- B. Rappel de comptabilité sociale
- C. Construction du bilan prudentiel (économique)
- D. Présentation de la fomule standard de Solvabilité 2 pour calculer le SCR
- E. Calibrage des chocs
- F. Matrices de corrélation ; effets diversification
- G. Approche solo et approche Groupe

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Cadres de l'assurance
Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap: L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici
PRÉ-REQUIS
Pas de pré-requis
Modalité d'accès :
 Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
 Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
• Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 18/10/2025 à 08:48